

 Service de l'Information Aéronautique D S N A	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE E-mail : sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr	SUP AIP 005/24 Date de publication : 11 JAN
--	--	---

Objet : Mise en œuvre de procédures RNP (VPT)

En vigueur : Du 25 janvier au 21 février 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Bordeaux Mérignac LFBD

Les informations relatives à la mise en œuvre de procédures RNP (VPT) sont publiées :

- dans le présent SUP AIP, en vigueur du 25 janvier au 21 février 2024 ;
- à l'AIP France ENR 1.5.1.2.3, à compter du 22 février 2024.

Les procédures d'approche RNP (VPT) publiées à l'AIP français sont des manœuvres à vue sur trajectoire prescrite avec le support des capacités PBN permettant la tenue du profil latéral et vertical de la trajectoire prédéfinie.

Il s'agit de procédures d'approche aux instruments codées en base de données de navigation et composées :

- d'une trajectoire d'approche aux instruments établie dans le cadre de la navigation fondée sur les performances (PBN), débutant à un IAF et se terminant à un point de cheminement appelé Visual Fix (VF) et incluant une approche interrompue en cas de non-acquisition des références visuelles au VF ; suivie
- d'une manœuvre à vue sur trajectoire prescrite, dont le suivi est réalisé sous l'entière responsabilité du pilote, constituée d'une trajectoire d'approche aux instruments débutant au VF réalisée en conditions de vol à vue et définie à l'aide de points de cheminement (WPT) jusqu'à l'atterrissage. Cette phase inclut une trajectoire de remise de gaz aux instruments réalisée en conditions de vol à vue en cas de nécessité entre le VF et la piste. Cette remise de gaz après le VF constitue la trajectoire conseillée à utiliser car fondée sur la trajectoire latérale d'approche interrompue d'une procédure RNP AR sous-jacente. L'ensemble de la trajectoire réalisée en conditions de vol à vue après le VF (manœuvre à vue sur trajectoire prescrite et remise de gaz) n'a pas fait l'objet d'une évaluation des obstacles pour la détermination des minimums opérationnels.

L'attention des exploitants est attirée sur la responsabilité du pilote pour suivre la trajectoire de manœuvre à vue après le VF et la nécessité de suivre les contraintes de vitesse associées aux terminaisons RF en finale et en approche interrompue.

Ces procédures sont exploitables uniquement en présence d'un service ATC disposant du QNH de l'aérodrome de destination.

La présence d'un PAPI est requise pour la réalisation d'une approche RNP (VPT). La pente de la procédure d'approche RNP (VPT) est calée sur celle du PAPI.

Les procédures d'approche RNP (VPT) sont identifiées notamment par leur titre « RNP RWY xx (VPT) » et par le cartouche spécifique des minimums opérationnels associés définis sur la base des exigences de plafond et de visibilité requises. Elles sont établies en utilisant les critères de conception spécifiés dans la version 1.1 du document intitulé « Critères RNP (VPT) » du 5 avril 2022 publié sur le site Internet du ministère chargé des transports.

Les éléments de phraséologie relatifs aux procédures RNP (VPT) sont définis dans l'édition en vigueur du Manuel de phraséologie à l'usage de la circulation aérienne générale publié sur le site Internet du ministère chargé des transports.

L'exécution des procédures RNP (VPT) publiées à l'AIP français nécessite que l'exploitant y soit autorisé par la direction DSAC/NO de la DGAC.

Pour les exploitants non-français, cette autorisation s'appuie sur l'autorisation primaire de l'autorité de certification de l'exploitant, délivrée conformément aux recommandations de la circulaire OACI n°359.

La demande d'autorisation doit être adressée à la DGAC, direction DSAC/NO, 50 rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15 France par courriel uniquement à : dsac-st-no-bf@aviation-civile.gouv.fr.

Un délai de 45 jours préalablement à la date souhaitée de mise en œuvre est nécessaire pour le traitement du dossier. La liste des pièces constitutives du dossier attendu par DSAC/NO est transmise au premier contact.